MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

BULLETIN
DE L'INSTITUT FRANÇAIS
D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne

BIFAO 99 (2000), p. 201-215

Jean Gascou

Documents grecs de Qurnat Mar'y.

Conditions d'utilisation

L'utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l'éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l'éditeur (Ifao).

Conditions of Use

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

Dernières publications

9782724711264	*La chapelle d'Osiris Ounnefer Neb-djefaou*	Laurent Coulon
9782724711752	*Guide du Caire Islamique*	Hadrien Collet
9782724711660	*Mélanges de l'Institut dominicain d'études orientales 41*	Adrien Candiard (éd.)
9782724711745	*Bulletin archéologique des Écoles françaises à l'étranger (BAEFE)*	
9782724711271	*Du côté de chez Zeus*	Emmanuel Botte (éd.), Hélène Cuvigny (éd.), Michel Reddé (éd.)
9782724711677	*La Description de l'Égypte*	Paul-Marie Grinevald
9782724711714	*La pensée et la pratique pharmacologiques d'Avicenne*	Sylvie Ayari
9782724711899	*BCAI 40*	

© Institut français d'archéologie orientale - Le Caire

Documents grecs de Qurnat Marʿy

Jean GASCOU

Les fouilles de M. Georges Castel conduites de 1971 à 1973 pour le compte de l'Ifao sur la colline de Qurnat Marʿy en avant de Dayr al-Madīna, sur la rive gauche thébaine, dans le ressort des antiques Memnoneia (copte Djèmè), ont mis au jour les restes d'un *topos*, peut-être un monastère [1], installé en partie dans un couloir de tombe pharaonique (nº V des relevés de Castel) datant peut-être de l'époque saïte. Cet établissement, qui fleurit du VI^e^ au début du VIII^e^ siècle [2], était dédié à un Abba Markos [3]. G. Castel a déjà publié deux momies du cimetière [4], mais l'importante documentation écrite grecque et surtout copte exhumée sur place est restée inédite [5]. Avec l'accord de G. Castel et l'aimable permission de N. Grimal, directeur de l'Ifao, je publie ici la partie grecque du dossier.

1. Fragments d'un acte notarié [photo 1]

P.Qurnat Marʿy inv. 16 VI^e^ siècle

Fr. **A** : 4 × 5,5 cm – Fr. **B** : 9,5 × 6,5 cm

Ces deux fragments écrits parallèlement aux fibres sont de la même main (assignable sans difficulté au VI^e^ siècle) et il fait même peu de doute qu'ils appartiennent au même acte, encore qu'ils ne semblent pas jointifs. Ce qui se déchiffre de A recommanderait l'adresse de l'acte originel ou ses souscriptions. Le fragment B conserve une partie du bas avec notamment

1 Sur ce « monastère », qui était peut-être une petite chapelle funéraire desservie par quelques moines, voir essentiellement les mises au point successives de M. Martin, R.-G. Coquin et G. Castel, « Qurnat Marʿi », *The Coptic Encyclopedia* 7, p. 2040-2043. Voir aussi T. Wilfong, « Western Thebes in the Seventh and Eighth Centuries, a Bibliographic Survey of Jême and its Surroundings », *BASP* 26, 1989, p. 89-145, spécial. p. 124-125, et S. Timm, *Das christlich-koptische Ägypten in arabischer Zeit* VI, Wiesbaden, 1992, p. 2753-2755 et 2787.

2 Cette chronologie se tire des textes et de la céramique.

3 L'Évangéliste d'après Ep. II 84, 34-36, mais la question devra être examinée plus complètement à l'aide des textes coptes. Il a pu s'instaurer sur le tard une confusion entre l'apôtre Marc et un ascète homonyme.

4 *Hommages à Serge Sauneron* II, Le Caire, 1979, p. 121-143.

5 Voir S. Sauneron, *BIFAO* 71, 1971, 40-42 ; 72, p. 81-84, 73, p. 120-121 ; 74, p. 176-177.

© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

les souscriptions et la complétion notariale. Comme on peut le tirer de la l. 2, il s'agissait soit d'une location à durée laissée à la discrétion du bailleur, soit, plus probablement, d'un prêt à délai de remboursement indéterminé [6].

A

– – – – – – – – –
]κ̣ληρονόμοι[
].στως καὶ̣[
]γρ̣αφη̣ ο̣.....[
]πρ[
]...[
– – – – – – – – –

4 Cette ligne pourrait être d'une autre main et compléter (ainsi que la suivante) les souscriptions de B, 5-10.

B

– – – – – – – – –
].την σὴν[
ὁπόταν β]ο̣[υλ]η̣θείης καὶ ἐπερ[ωτηθεὶς ὡμολόγησα
]ιν περὶ αὐτῶν ἀκολ̣[ούθως
κ]υρ(ι-?) καὶ βεβαι(-?) μεθ' ὑ̈πο̣[γραφῆς ἐμῆς?
2e main]ϊ̈ου μονάζ(ων)[
]κ̣αὶ στοιχεῖ μ̣[οι πάντα
τὰ ἐγγεγραμμέν]α̣ ὡς πρόκειτ̣α̣ι[
3e main].φίου μαρτυρῶ☩.[
4e main Ἐ]ν̣ὸχ Βύων πρ̣[εσβύτερος?
μαρτυρ]ῶ̣☩
1re main ☩ Δι' ἐμοῦ Ἰ]ω̣σηφίου ἐγράφη καὶ [ἐγένετο☩

1 Le premier signe ressemble à un ο ou à un ρ si bien qu'on hésite à proposer une restitution telle que εἰς τὴν σὴν ἀσφάλειαν (où du reste l'article τήν serait peu nécessaire).
2 Voir l'introduction. Pour l'usage de l'optatif, voir les remarques de J.-L. Fournet, *ZPE* 117, 1997, p. 169, n. 4.
5 Souscription du contractant, qui paraît autographe et non pas due à un représentant. Le ζ de μοναζ() surcharge un σ.
6 Le α de και surcharge un autre signe.
8-10 Souscriptions des témoins. Les formules semblent conformes à l'usage des Memnoneia qui ressort par exemple de *P.Lond.* III 991, 28-29 (p. 258) ou de *P.Herm. Rees* 25, 26-28, ou 31, 28-29.

6 Voir *CPR* VII 40, p. 161-162. D'après la DDBDP, la formule ὁπόταν βουληθείης, surtout à proximité de la *stipulatio* comme c'est le cas ici, semble statistiquement plus caractéristique du prêt.

© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

9 Lire Ἐνώχ ; le patronyme Βύων (Βύωνος) doit être une forme de Βίων, nom à vrai dire bien rare à l'époque tardive, mais qui eut quelque popularité à Thèbes à l'époque hellénistique et aurait pu s'inscrire discrètement dans la tradition onomastique locale. Une autre coupe ne mène à rien. Le présent patronyme n'est pas décliné, comme on le voit aussi dans *P.Herm.Rees* 25, 26 et 27.

11 D'après *ByzNot,* ce tabellion n'était pas attesté à ce jour dans la documentation grecque des Memnoneia. La restitution finale s'appuie sur le texte de même origine P.*Lond.* I 77, 88 (p. 236), tenu pour hermonthite par *ByzNot*, ce qui est vrai en un sens, mais le papyrus provient du monastère de Phoibammôn, entre Dayr al-Madīna et Dayr al-Bahary.

2. Fragment de document indéterminé [photo 2]

P.Qurnat Mar'y inv. 17 — VI^e siècle

5 × 2 cm

Ce texte, à l'écriture perpendiculaire aux fibres, n'est peut-être pas grec, mais je n'ai pas réussi non plus à l'expliquer par le copte. À la ligne 1, on reconnaît le mot copte ⲕⲉⲗⲱⲗ qui désigne une sorte de récipient, mais s'emploie aussi comme nom expressif ou sobriquet. La forme surlignée pourrait à la rigueur être une forme abrégée du nom Ἰσίδωρος.

]σαντ̣ ιδ() κελωλ̣[
]...[

3. Autorisation de mise en culture [photo 3]

O.Qurnat Mar'y inv. 249 — milieu ou 2^e moitié du VII^e siècle

14 × 7,5 cm

Ostracon brun-rouge côtelé remonté à l'aide de deux fragments, trouvé sur le dallage de la tombe pharaonique. Il manque une ligne au début. La main est une semi-cursive épaisse, droite, plutôt aisée, attribuable au milieu du VII^e siècle ou un peu plus tard. La signature copte du *lashane* Iôannès, aux l. 9 à 11, est d'un homme écrivant couramment.

Le côtelage imposait à la main un réglage auquel ont obéi le scribe et le signataire pour l'adresse, la date et la souscription dont les places semblent avoir été approximativement prévues, mais au prix d'une restriction de l'espace réservé à la teneur de l'acte, ce qui pourrait rendre compte d'un formulaire abrégé et obscur. Toutefois, les parallèles grecs

© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

connus, les ostraca *Wilcken O* II 1224 [7], *PSI* III 279 et *SB* XX 14353 [8], sont eux-mêmes très obscurs alors qu'il n'est pas sûr que les mêmes contraintes matérielles aient pesé sur leur rédaction. Peut-être ces conventions (et le choix du tesson comme support irait dans ce sens), étaient-elles jugées peu importantes et en conséquence rédigées sans grand soin ; peut-être encore appartiennent-elles à une époque de l'histoire de la rive gauche thébaine où le grec n'était plus maîtrisé. Divers critères, depuis l'écriture de notre texte et celle de *SB* XX 14353 jusqu'à des données internes propres à *Wilcken O* II 1224 et à *PSI* III 279, autoriseraient plus particulièrement à envisager le milieu ou la deuxième moitié du VII^e^ siècle, soit l'extrême fin du régime byzantin ou le début de l'époque arabe [9].

Du point de vue de la forme juridique, l'acte et les parallèles cités relèvent d'une catégorie surtout attestée en copte, appelée, en particulier d'après l'usage régulier du verbe ἐπιτρέπω, ἐπιτροπή. L'éminent spécialiste du droit copte, A. Steinwenter, considère l'ἐπιτροπή comme une convention combinant le contrat de travail et la location [10]. En grec, à l'exception du cas un peu particulier de la μίσθωσις ἐπιτρεπτική apollinopolite d'époque arabe *P. Apoll.* 57 [11], je ne connaissais que les ostraca cités plus haut, qui ont trait comme le nôtre à la mise en valeur de terres communales. Le premier de ces textes, *Wilcken O* II 1224, provient des Memnoneia. Le troisième a été trouvé au Dayr al-Rūmy, site monastique du même secteur. Steinwenter avait déjà noté la faveur particulière de l'ἐπιτροπή dans la région des Memnoneia si bien qu'il n'y a pas grand risque à leur attribuer notre deuxième pièce grecque, *PSI* III 279.

Le *protokomètès* ou *lashane* [12] Iôannès, maire du *kastron* des Memnoneia, autorise Daueit [13], moine du « saint lieu d'Abba Markos », à mettre en culture pour l'année indictionnelle à venir (13), le fond asséché d'un canal, si tel est bien le sens du mot κοιλάς à la l. 5. De telles concessions de terres en faveur de moines sont autrement attestées, de la part des autorités communales des Memnoneia, par les ἐπιτροπαί coptes sur ostracon CO 139 et 308, et (vu le lieu de découverte) par *SB* XX 14353.

[† - - - - -? Ἰωάννου πρω-]
τοκωμήτου κάστρ(ου) Μεμνονίων δωδεκάτης
ἰ̣ν̣δικ(τίωνος) Δαυεὶτ μονάζ(οντι) τοῦ̣ ἁγί(ου) τόπου Ἄββα Μάρκου
ἐπιτρέπω σοι σπείρ(ειν) (κ̣α̣ὶ̣) γεωργεῖν τὰς ἀρούρ(ας) τῆς
κοιλάδος Ἀ̣σ̣ι̣ε̣ ἐπὶ κατασπορ(ᾶς) ϊβ καρπ(ῶν) ιγ [πρὸς]
τὴν δύναμιν τοῦ πάκτου δύο πρὸς τὴν ἄφεσι̣[ν]
ἀπὸ τοῦ σχοι(νίου) ἀνὰ (ἀρούρας) ϛ τοῦ νο(μισματίου) πρὸς τὰ
δόξαντα † Ἐγρά(φη) Φαωφι γ ἰ̣ν̣δ(ικτίωνος) ϊβ

7 Remarques textuelles par L.S.B. MacCoull, *ZPE* 62, 1986, p. 55-56, avec attribution à l'an 695.

8 Voir ci-dessous, appendice.

9 *Wilcken O* II 1224 daterait de l'époque arabe (voir note 7). *PSI* III 279 est attribuable à cette époque à cause du libellé des sommes d'argent en *solidi* ἀρίθμια (*BL* I p. 393). L'écriture de *SB* XX 14353, suggère comme date le milieu du VII^e^ siècle.

10 Voir A. Steinwenter, *Das Recht der koptischen Urkunden*, Munich, 1954, p. 40-41.

11 Voir J. Herrmann, *Studien zur Bodenpacht im Recht der graeco-ägyptischen Papyri*, Munich, 1958, p. 15.

12 L'équivalence est bien connue et confirmée ici si besoin était par la signature copte de Iohannès (voir A. Steinwenter, *SPP* 19, 1920, p. 38-40).

13 Un moine homonyme dans l'ostracon thébain BKU I 48, 11-12.

© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

2e main ⲁⲛⲟⲕ ⲓⲱϩⲁⲛⲛⲏⲥ
10 ⲡⲗⲁⲱⲁⲛⲉ ⳩-
[sur la tranche inférieure] [ⲥ]ⲧⲓⲭⲉⲓ

« (De) Iôannès protokomète du *kastron* des Memnoneia pour la douzième indiction, à Daueit moine du saint lieu d'Abba Markos. Je t'autorise à ensemencer et à cultiver les aroures du creux d'Asie (?), pour les semailles de la 12e (indiction) et la récolte de la 13e, à raison (?) d'une rente de deux (?) (*nomismatia*), avec l'exemption (?), d'après la corde, à raison de 6 aroures pour un *nomismation*, conformément à ce qui a été décidé. Écrit le 3 phaophi de l'indiction 12. [En copte]. Moi, Iohannes le lashane, je suis d'accord (στοιχεῖ). »

1-2 La restitution se fonde sur la souscription copte des l. 9-10. W. Till, *Datierung und Prosopographie der koptischen Urkunden aus Theben*, Graz, Vienne, Cologne, 1962, p. 234-235, recense, entre 634 et 743/744, plusieurs *lashane* nommés Iôannès, ce qui rend difficile l'identification.

2 Le κάστρον Μεμνονείων de l'époque tardive est l'agglomération installée dans l'enceinte du grand temple de Madīnat Hābū (A. Bataille, *Les Memnonia*, Le Caire, 1952, p. 29-30). Le terme de κάστρον ne comporte rien de spécialement militaire mais souligne le caractère retranché de ce village hermonthite.

2-3 A. Steinwenter, *SPP* 19, 1920, p. 38-60, a montré que les protokomètes formaient un collège de notables présidant la collectivité villageoise et la représentant. Sa composition changeait périodiquement et c'est pourquoi Iôannès fait suivre ici son titre de l'année d'exercice. Il agit bien ès qualités et au nom de son village, comme son collègue Pekysis de *Wilcken O* II 1224.

3 Le moine Daueit ne représente pas nécessairement sa congrégation, encore que ce cas se présente dans des *epitropai* coptes du dossier du monastère de Phoibammon à Dayr al-Bahary.

4 ἐπιτρέπω. Mot clé du document, comme dans *Wilcken O* II 1224,3, qu'il faut restituer dans la partie initiale perdue de *PSI* III 279,1, et qui a dû figurer dans *SB* XX 14353. Il indique qu'il s'agit d'une concession unilatérale. Le concessionnaire, à la différence de ce que l'on constate dans les locations en bonne et due forme, n'intervient pas, ne s'exprime pas, subit les conditions qui lui sont faites sans préjuger d'arrangements officieux évoqués aux l. 7-8, et enfin ne souscrit pas.

5 La κοιλάς est envisagée plus précisément comme le « lit d'un canal qui est sans doute à sec durant une partie de l'année » par *P.Lugd. Bat.* XIX 6 iii, 21 n. ; voir aussi *P.Cairo Masp.* I 67109, 20-21 qui va nettement dans ce sens (terrains cultivables dans la κοιλάς d'un canal). La détermination toponymique est détériorée. Une éraflure du support empêche de décider si la dernière lettre est un σ ou un ε, mais la dernière lecture (retenue ici) semble plus probable. La première lettre est probablement un α, les traces qui suivent sont compatibles avec un π ou mieux avec un σ. On posera donc une forme Ασιε à rapprocher des noms de personnes thébains Ἀσιῆς ou ϩⲁⲥⲓⲟⲥ.

© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

6 πάκτον. Ce mot d'apparition tardive s'entend généralement dans les papyrus comme redevance ou tribut forfaitaire fixe (en monnaie essentiellement), plus particulièrement comme cens emphytéotique (loyer perpétuel invariable) et presque jamais, malgré l'allure latine du vocable, au sens de contrat (*pactum*). Les exceptions signalées sur ce point par A.C. Johnson et L.C. West, *Byzantine Egypt*, Princeton, 1949, p. 73, n. 6, et relatives à *BGU* IV 1020, *P.Oxy.* I 138 et *SB* III 6266 (= 6704), relèvent d'autant de méprises. Il semble toutefois, à cause de [πρὸς] τὴν δύναμιν, expression parallèle à des formules déjà connues telles que κατὰ ou πρὸς τὴν δύναμιν τῆς μισθώσεως, qu'ici les deux sens se confondent. Πάκτον semble pris de la sorte dans *P.Lond.* I 113, 4, r, 10 (p. 209 ; *BL* I) : (ἀρούρας) ἅσπερ ἔχεις ἐπὶ πάκτῳ παρὰ (τοῦ δεῖνος), de même que la forme verbale ἐπάκτωσας (dérivée de πάκτον) identifiée par D. Hagedorn, *ZPE* 65, 1986, p. 90-91, dans le papyrus très tardif *SB* XVI 12279, 3 (plutôt VII^e^ s. que VI^e^ me semble-t-il) signifie clairement « prendre à bail ». Le *Glossarium* de Du Cange, s.v. πάκτον, enregistre en effet les deux acceptions discutées ici. Il est toutefois possible que les Byzantins aient combiné sous le même vocable des notions distinctes et d'étymologies différentes encore que de lointaine et commune origine, tirées de *pango* et de πήγνυμι.

δύο. Il se présente ici de sérieuses difficultés d'interprétation et de lecture, non pas du fait de la superposition du ο sur le υ, procédé qui n'est pas sans exemple (ici même ἀπό, l. 7), mais surtout de l'omission de l'unité monétaire. On pourrait alternativement lire δ νο() ou même, au vu de la l. 7, α νο(), car la lecture du δ n'est pas si certaine. Mais la postposition de l'unité monétaire au chiffre serait très anormale. Les quelques exceptions enregistrées par la DDBDP se trouvent dans des contextes sans rapport avec le nôtre.

πρὸς τὴν ἄφεσ̣[ιν]. L'expression est obscure ou elliptique. S'il s'agit bien d'une exemption, l'expression ne paraît pas liée aux formules qui suivent qui ont trait au contraire au calcul du loyer. Le mot ἄφεσις peut encore désigner une écluse, une vanne (voir *CPR* V 8, 12). Nous aurions en ce cas une détermination topographique qu'on aurait plutôt attendue après l'allusion à la *koilas* d'Asie (l. 5).

7 D'après *SB* XX 14353, 7, la formule initiale se rapporte à un arpentage ou à une détermination de la surface concédée à l'aide de la corde à nœuds (σχοινίον) du « géomètre » (arpenteur) local dont les opérations devaient faire foi. Cette mesure est également mentionnée sous son nom copte de ⲛⲟⲩϩ dans l'*épitropè* parallèle CO 139 (selon KRT, « nach [πρὸς] dem, was sich [an Ertrag] für den Nuh ergeben wird »). Voir aussi CO 324 avec la n. 5 de la p. 65 (« amount of land », définition à vrai dire mal adaptée à nos contextes) et CO Add. 26. Dans CO 308, c'est le géomètre lui même qui établit l'*épitropè*, au nom des magistrats des Memnoneia (*apèwè*).

Le même calcul du loyer au taux de 6 aroures pour un *nomismation* est encore attesté par CO 139.

7-8 πρὸς τὰ δόξαντα. Cette expression se réfère à un accord verbal ou à des dispositions officieuses parallèles à l'acte. D'après le contexte, il peut s'agir des termes du paiement de la rente ou de l'étalon monétaire de son évaluation.

© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

8 L'acte a été rédigé un 30 septembre ou 1er octobre ; *Wilcken O* II 1224 est daté d'un 19 phaophi, soit un 16/17 octobre, *PSI* III 279 est d'un 17 thôth, ou 14/15 septembre. La date de *SB* XX 14353 est un 28 thôth ou 25/26 septembre. On trouvera d'autres synchronismes dans les *epitropai* coptes. Cette période est celle de la décrue et il faut croire qu'elle était jugée convenable pour de telles transactions.

4. Souscription d'acte juridique [photo 4]

O.Qurnat Mar'y inv. 829 fin VIe/déb. VIIe siècle
6,5 × 4 cm

Tesson côtelé brun clair trouvé dans la décharge des habitations. Écriture très effacée.

- - - - - - - - - - - - -
κ ἰ̈νδι̣[κ(τίονος)].[.δε]κάτης
ἸΙωάννης
☩στοιχει
+

1 Au début, quantième du mois.

5. Début de lettre ou de formulaire épistolaire [photo 5]

O.Qurnat Mar'y inv. 369 fin VIe/déb. VIIe siècle
4 × 4 cm

Tesson côtelé rose, provenant de la décharge des habitations. Écriture pâlie. Les mots (y compris à la coupe) sont séparés par un tiret oblique (sauf entre μεν et παν, l. 2, où ce signe a pu disparaître). Formulaire de lettre banal. Peut-être s'agit-il d'un exercice ou d'un modèle.

☩ Πρὸ
μὲν πάν-
τον προσ-
κυνῶ ἡ̣μᾶς
5 τέσποτα
- - - - - - -

3 των ‖ **4** ὑμᾶς ‖ **5** δέσποτα

« Avant tout, je vous embrasse, Seigneur ».

2 Au-dessus du π, traces évoquant un α cursif (ἁπάντων?).

© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

6. Fragment de lettre ou d'acte [photo 6]

O.Qurnat Marʿy inv. 1605 fin VI^e/déb. VII^e siècle
5,5 × 6,5 cm

Document provenant de la décharge des habitations. Support lisse jaunâtre. Encre très effacée.

- - - - - - - - -
].ε̣λα̣τον τρ[
?μὴ ἀμε]λήσῃς εισ̣τ̣[
]ε̣[..]μερει.[
]λ̣ω̣[

1 Lire peut-être ἔλαττον (par exemple πλέον ἔλαττον τρία νομισμάτια).

7. Exercice de numération [photo 7]

O.Qurnat Marʿy inv. 337 déb. VI^e siècle
5 × 4,5 cm

Tesson côtelé brun provenant de la décharge des habitations.

] ἐννέα̣[
] δέκα̣[
]. εἴκοσει[

3 La trace initiale ressemble à un L (1/2 ou signe de soustraction ?), moins probablement à un α mutilé ; lire εἴκοσι.

8. Exercices d'écriture [photo 8]

O.Qurnat Marʿy inv. 302. VI^e siècle
9 × 5,5 cm.

Tesson lisse jaune trouvé sur le dallage du vestibule de l'entrée nord de l'église. Écriture pâlie et effacée. Entre autres choses plus obscures, on y trouve d'abord une invocation

© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

pieuse puis une copie des quatre premières lettres de l'alphabet d'après un modèle initial soigné tracé sans doute par un maître. Pour de telles combinaisons, voir par exemple *MPER* XVIII, nº 72 (noms de personnalités pachômiennes, Pachôme, Chénouthé, Bèsa, suivis d'un alphabet).

ἁγύον ᾽Αβα Σι[.]..ου
καὶ ᾽Αβα Ν̣ακε σ̣
T π() + α α α [[α]]
εκεσι β β β [[β̣]]
5 γ γ γ
δ δ δ[
Le long du bord droit, traces indéchiffrables

1 ἁγίων

1-2 Le nom du premier « Aba » (dont le β est refait) est obscur. Quant à Νακε, il peut s'agir d'une forme copte correspondant à Νάκιος. On avait déjà des ᾽Απα Νάκιος ou Νακ. Je n'ai pas retrouvé notre « Aba » dans le sanctoral local.
3 Le signe qui suit le T, un π tranché d'une barre ressemble à l'abréviation courante à l'époque de παρά, moins probablement à un α capital.
4 εἴκοσι?

9. Marque d'écuelle

[photo 9]

O.Qurnat Mar'y inv. 1131 — déb. VIII^e siècle
10 × 4 cm

Cette marque à l'encre noire dans une minuscule très tardive est consignée sur le bord extérieur d'un fragment d'écuelle du type des vaisselles « samiennes » à pâte rouge et dure (voir Ep. I, p. 87 et pl. 31 et 32 b). On n'a pas la trace du lieu de découverte. Le texte, peut-être une marque de propriété, fait d'abord état de l'éponyme du monastère. La valeur des signes, chiffres ou symboles, qui suivent le nom de l'Apa Markos m'échappe.

] ᾽Απα Μᾶρκος *vacat* [

© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

10. [photo 10]

O.Qurnat Marʿy inv. 293 byzantin
5,8 × 4,4 cm

Tesson côtelé marron venant du carré 10. Le bord gauche du texte paraît intact. On y trouve six lignes de griffonnages impénétrables. On a l'impression de lire çà et là des chiffres comme κζ à la l. 2.

11. Appendice : réédition de *SB* XX 14353

Cet ostracon du Dayr al-Rūmy, site chrétien de la vallée des Reines voisin du nôtre, a été publié, sous le titre de « fragment indéterminé », avec une attribution, d'après l'écriture, au VI^e^ siècle ap. J.-C [14]. Voici le texte de l'éd. pr. :

- - - - - - - - - - - - - - -
]θ κατα σπρι() τη[
]το συν θ() τρίτης ἐπ[
]ωνος εἰς πέδια [
]του τῶν πακτον[
] φακῆς ἀρτάβας τ[
] Ἀνασθασίῳ τελειω[
]σιον τοῦ γεωμέτρ(ου) εἰς σ[
]ημαι τὴν παρούση[ν
].Θὼθ κη ἰνδι(κτίονος) .[
].. χρ(υσοῦ) νο(μισμάτια) δ πολ() (καὶ) φ[

]...νο[

L'édition *SB* a justement rétabli à la l. 8 la forme correcte παροῦσα[ν. Pour le reste, on trouvera quelques explications implicites ou explicites dans l'apparat critique ou dans le commentaire des premiers éditeurs. À la l. 1, ils proposent, dubitativement, de reconnaître une forme corrompue de κατασπείρειν. À la l. 2 on aurait le choix entre συνθ(έσεως) ou σὺν Θ(εῷ). La l. 4 pourrait encore se lire τούτων πάκτων ou πακτών[ων. On aurait à la l. 6 le nom Ἀναστασίῳ.

14 *BIFAO* 90, 1990, p. 365-380, spécial. p. 378 (+ pl. XXVIII D).

© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

L'examen de la planche montre sans difficulté que la date du document doit être abaissée au VII^e^ siècle, le début de l'époque arabe n'étant pas à exclure.

On reconnaît aussi à la l. 4 le terme πάκτον qui est caractéristique de l'ἐπιτροπή thébaine. La planche éditoriale, aussi bien que les parallèles grecs disponibles, notre n° **3**, *Wilcken O* II 1224 et *PSI* III 279, autorisent dès lors des lectures nouvelles, que les obscurités de formulaire déjà notées pour ce type d'acte aussi bien que les mutilations de l'ostracon ne permettent pas de pousser jusqu'à une restitution complète. Plusieurs de mes conjectures ne sont avancées que pour l'exemple.

- - - - - - - - - - - - - - - - - - -
ἐ]πὶ κατασπορ(ᾶς) τῆ[ς παρούσης δευτέρας ἰνδικτίωνος
καρ]π(ῶν) σὺν Θ(εῷ) τρίτης ἐπ[ιούσης
ἰνδικτί]ωνος ἐπὶ πεδιά̣[δος καὶ]
δοῦναι τὸ] τούτων πάκτον [χρυσοῦ νομισμάτια τέσσαρα πολ-?
καὶ] φακῆς ἀρτάβας τ[ρεῖς/ τέσσαρας ?
λι]μνασθεῖσιν τελείω̣[ς
πρὸς τὸ σχοι]νίον τοῦ γεωμέτρ(ου) (καὶ) εἰς σὴ̣[ν ἀσφάλειαν
πεποί]ημαι τὴν παροῦσα̣[ν ἐπιτροπὴν
ἐγ]ρ(άφη) Θωθ̣ κη ἰνδ(ικτίωνος) β̣[
] γί(νεται) χ̣ρ̣(υσοῦ) νο(μισμάτια) δ πολ() (καὶ) φ[ακῆς
(ἀρτάβαι) ?
Κωνστ]αν̣τῖνο[ς

2 ἐπ[ιούσης est rare pour l'indiction à venir (voir *P.Vind. Sijp.* 13, 12), mais la lecture proposée ici est supérieure à un banal εἰσ[ιούσης. On pourrait encore songer à ἐπομένης qui serait cependant sans autre exemple.

4 τούτων *sc.* ἀρουρῶν (ou γῃδίων d'après le participe passif de la l. 6). Pour πολ- voir n. ad l. 10.

6 Cette ligne fait allusion à l'incidence de l'inondation ou de l'irrigation complète sur le montant de la rente.

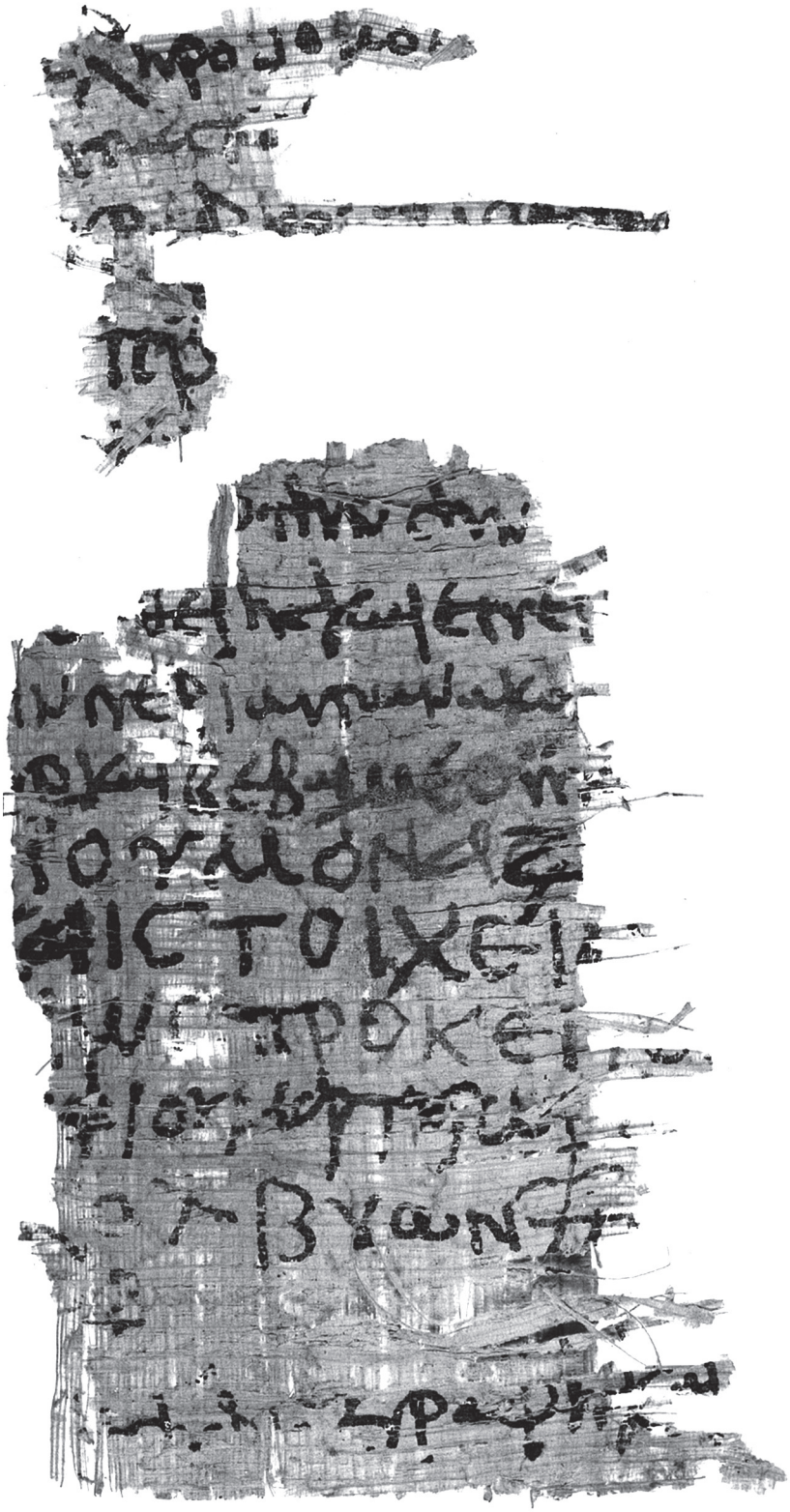
7 Il s'agit de l'arpentage de la terre concédée. Le géomètre est mentionné dans un contexte analogue par l'*épitropè* copte CO 308. Voir **3**, n. 7.

9 Pour le mois, voir **3**, n. 8.

10 La détermination πολ(), à restituer sous une forme développée à la l. 4, doit se rapporter à l'étalon monétaire de la cité dont dépendaient les Memnoneia (ζυγὸν πόλεως), c'est-à-dire Hermonthis. Noter cependant la qualification ou notion monétaire mystérieuse πολυβ() qu'on a dans un ostracon gréco-copte d'Éléphantine réédité par K.A. Worp, *APF* 36, 1990, p. 75-77 (KSB I 35, 4, 5 ; *SB* XX 14230).

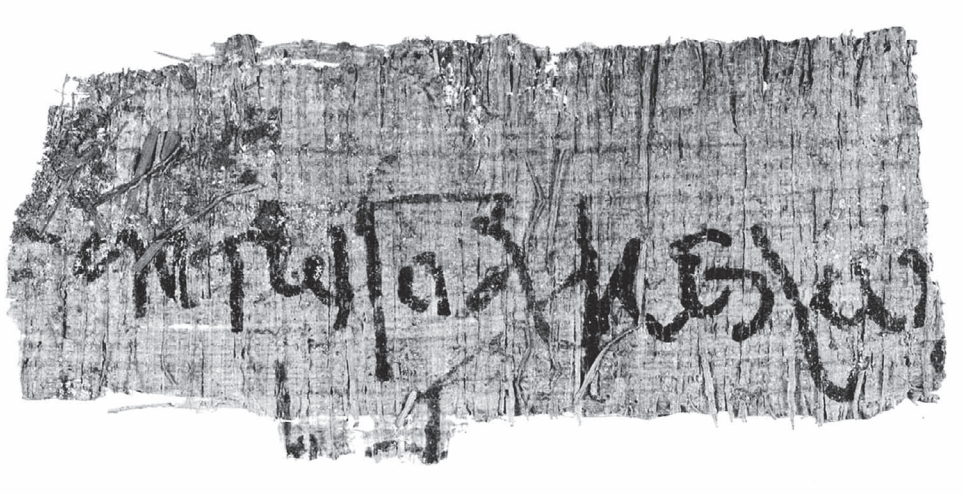
11 Le souscripteur serait à rapprocher d'un *apolashane* homonyme fils de Solomôn (Till, *Datierung*, s.n.), encore que la période de vie active de ce personnage, la fin du VII^e^ et le début du VIII^e^ siècle soit un peu tardive pour notre acte.

© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

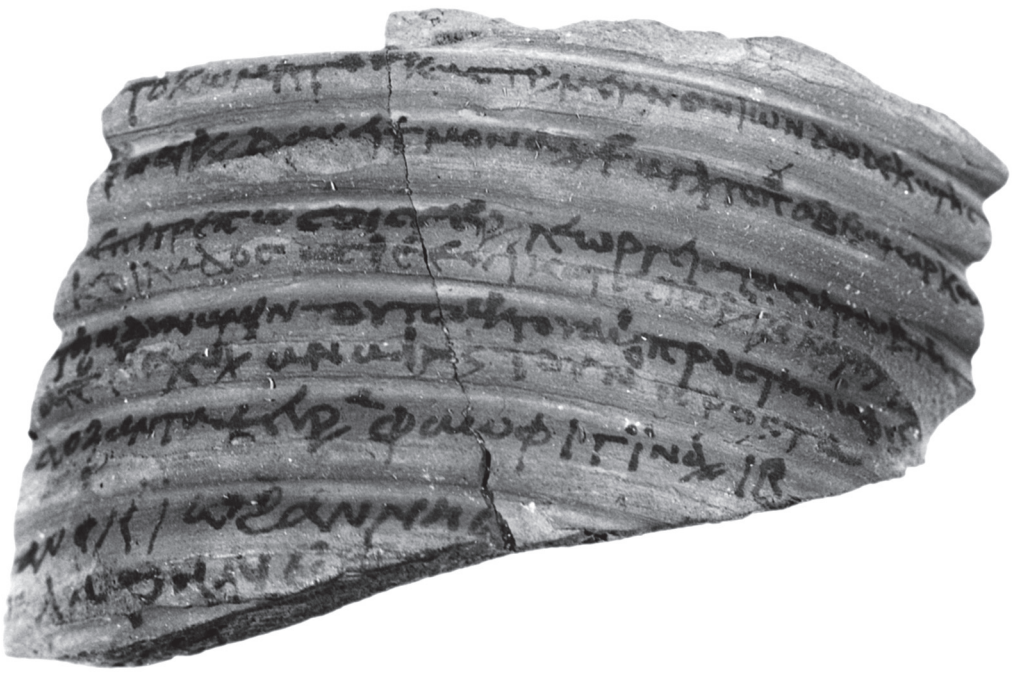


1

BIFAO 99 (2000), p. 201-215 Jean Gascou
Documents grecs de Qurnat Mar'y.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net



2



3

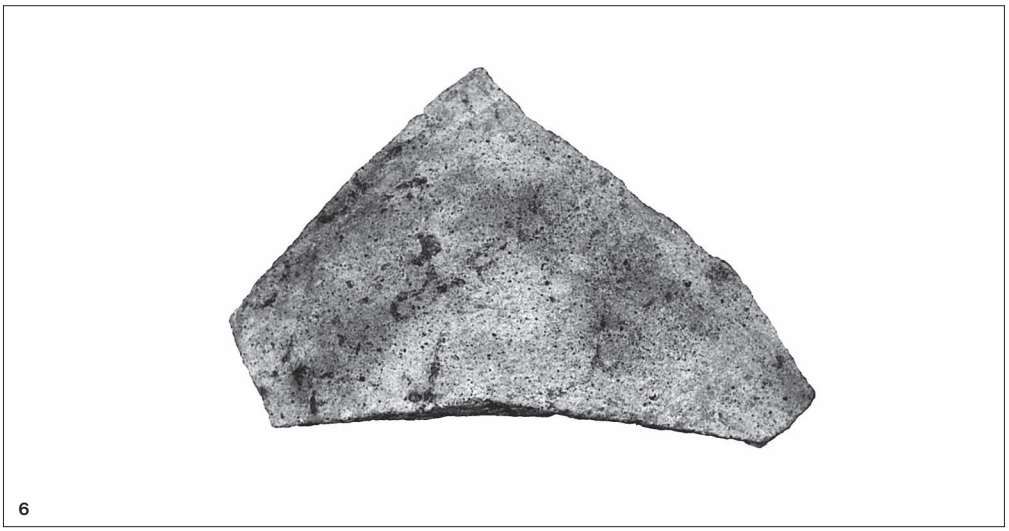
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net



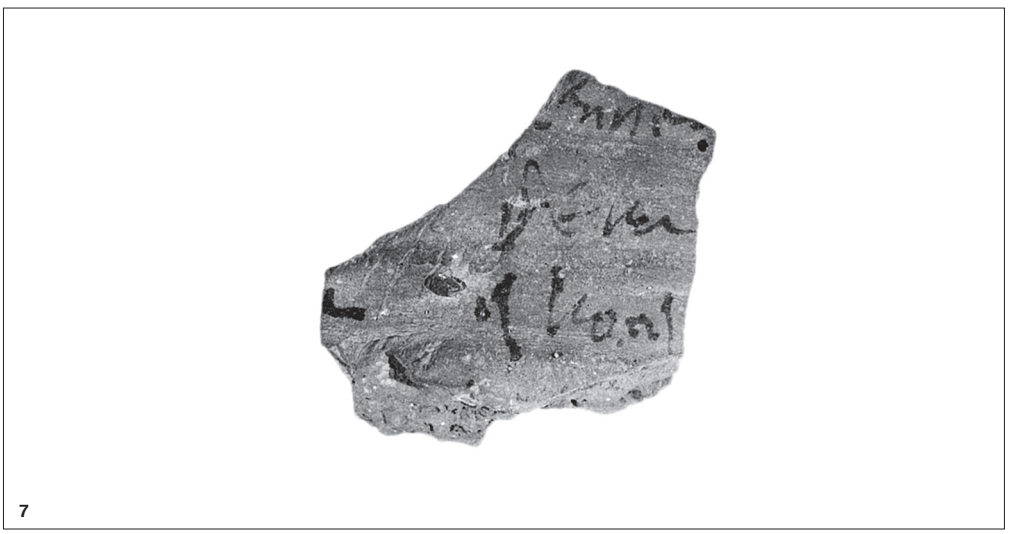
4



5

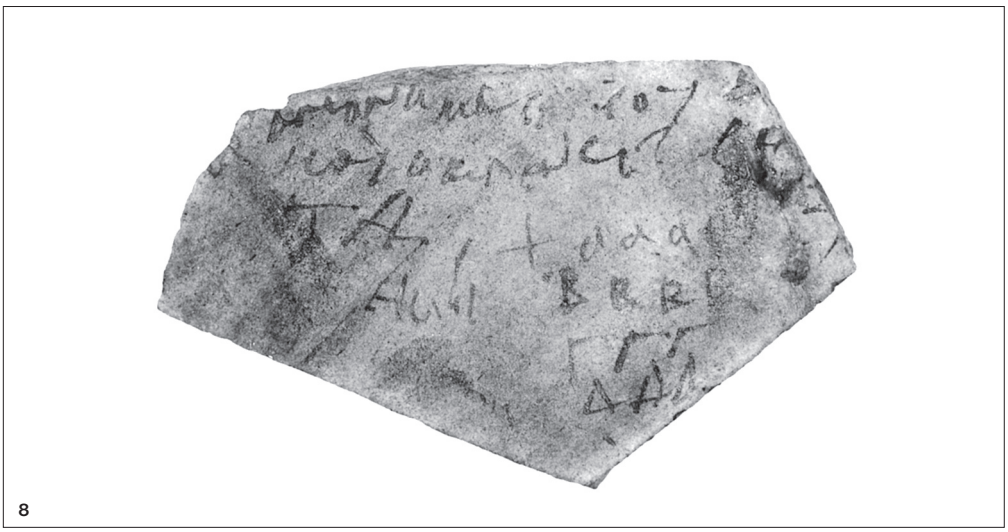


6



7

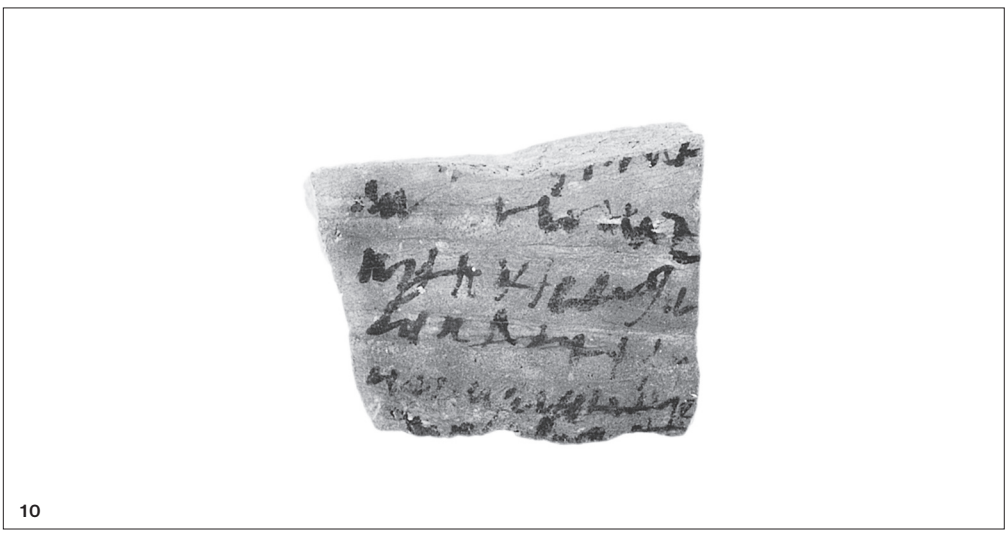
BIFAO 99 (2000), p. 201-215 Jean Gascou
Documents grecs de Qurnat Mar'y.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net



8



9



10

© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net